M-440

Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Gérard Deshusses, Roman Juon et M^me^ Annina Pfund, acceptée par le Conseil municipal le 17 mai 2004, intitulée: «Qui a égaré le plan directeur des chemins pour piétons?»

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin que ce dernier diligente son étude du plan directeur des chemins pour piétons et qu'il prenne position au plus vite à son sujet.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En date du 17 mai 2004, vous avez accepté la motion M-440 intitulée: «Qui a égaré le plan directeur des chemins pour piétons?»

Après plusieurs échanges de correspondance avec MM. Laurent Moutinot et Carlo Lamprecht, conseillers d'Etat, ainsi qu'une série de contacts entre les services techniques de la Ville et du Canton, le Conseil administratif a réitéré sa demande par écrit le 17 mars 2004 pour que le plan directeur des chemins pour piétons soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Etat et qu'une décision soit prise. Ce courrier est resté sans réponse à ce jour.

Le Conseil administratif s'est donc une nouvelle fois adressé au Conseil d'Etat le 14 juillet 2004, afin de lui transmettre la motion M-440 et de lui demander de statuer dans les plus brefs délais sur le plan directeur des chemins pour piétons.

Votre Conseil sera informé dès le moment où le Conseil d'Etat daignera réagir.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 14 juillet 2004.